

Qualifica-
tion des
électeurs
aux élec-
tions pro-
vinciales.

73. Les qualifications des électeurs pour les élections des assemblées provinciales sont déterminées par les différentes législatures et varient en conséquence. Dans les Territoires du Nord-Ouest, elles sont déterminées par le gouvernement fédéral.

Naturali-
sation.

74. Un aubain ou toute autre personne qui a été domiciliée durant trois années dans le pays, peut, après avoir prêté le serment de résidence et d'allégeance devant un juge, un commissaire ou un magistrat, obtenir un certificat de naturalisation et avoir droit par là même à tous les privilèges d'un sujet anglais. Une femme étrangère se mariant à un sujet anglais devient par le fait même naturalisée.

Gouver-
neurs gé-
néraux du
Canada.

75. Suit une liste des gouverneurs généraux du Canada depuis la Confédération, avec la date de leur nomination respective :—

GOUVERNEURS GÉNÉRAUX DU CANADA DEPUIS 1867.

Nom.	Date de la nomination.	Date de l'entrée en office.
Le Très-hon. vicomte Monck, G.C.M.G.	1er juin 1867.	1er juillet 1867.
Le Très-hon. lord Lisgar, G.C.M.G. (sir John Young)	29 déc. 1868.	2 février 1869.
Le Très-hon. le comte de Dufferin, C.P., C.C.B., G.C.M.G.	22 mai 1872.	25 juin 1872.
Le Très-hon. le marquis de Lorne, C.C., G.C.M.G., C.P., etc.	5 oct. 1878.	25 nov. 1878.
Le Très-hon. le marquis de Lansdowne, G.C.M.G., etc.	18 août 1883.	23 octobre 1883.
Le Très-hon. lord Stanley de Preston, G.C.B.	1er mai 1888.	11 juin 1888.

Le gou-
vernement
de la Puis-
sance et le
Conseil
privé.

76. Les tableaux suivants donnent les noms des membres du gouvernement actuel de la Puissance et les dates de l'ouverture et de la clôture de chacune des sessions composant les différents parlements depuis la Confédération.